



FICHE D'INSCRIPTION ENFANT(S)

ENFANT(S)

Nom / prénom : _____ Age _____

Nom / prénom : _____ Age _____

Nom / prénom : _____ Age _____

Nom / prénom : _____ Age _____

Nom / prénom : _____ Age _____

Accès seul à l'été à Franconville OUI NON

(uniquement pour les jeunes de 11 ans et plus)

RESPONSABLES LEGAUX

Nom / prénom Téléphone portable

Père : _____

Mère : _____

Adresse _____

95130 FRANCONVILLE

PERSONNES HABILITÉES À ACCOMPAGNER L'ENFANT

Nom / prénom

Téléphone portable

A contacter en cas d'urgence OUI NON

INFORMATIONS / AUTORISATIONS

Droit à l'image OUI NON

Reconnait avoir pris connaissance de la charte de fonctionnement et m'engage à la respecter

Je soussigné le responsable légal, désigné ci-dessus, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du service Jeunesse à prendre le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de mon enfant (traitements médicaux, hospitalisation, interventions chirurgicales,...) et autorise la communication de mes coordonnées à des tiers en cas de préjudices causés durant la manifestation Un été à Franconville.

Date : ____/____/____

Signature du responsable légal :



« UN ÉTÉ À FRANCONVILLE » CHARTRE DE FONCTIONNEMENT

ARTICLE 1 : ACCUEIL

L'accueil s'effectue du 6 juillet au 8 août 2019 sur la Plaine du 14 juillet, du mardi au samedi de 16h à 20h.

ARTICLE 2 : INSCRIPTIONS

Inscription obligatoire auprès du service Jeunesse (boulevard Rhin et Danube) ou directement sur le site sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, eau, téléphone, loyer) et d'une pièce d'identité de l'enfant. L'inscription implique l'acceptation des règles définies dans cette présente charte.

Seuls les adhérents Jeunesse pourront bénéficier des structures de 14h à 16h, du mardi au vendredi, sous réserve de produire l'autorisation parentale fournie par le service Jeunesse (au-delà de 16h, le service jeunesse ne sera plus responsable des allers et venues des jeunes sur le site).

LES ENFANTS DE MOINS DE 11 ANS DEVRONT OBLIGATOIREMENT ETRE ACCOMPAGNÉS DE L'UN DES DEUX PARENTS OU D'UN RESPONSABLE DÉFINI SUR LA FICHE D'INSCRIPTION.

IL SERA RESPONSABLE DE L'ENFANT PENDANT TOUTES LES ACTIVITÉS.

ARTICLE 3 : RÈGLES DE VIE

Le comportement de tous doit être compatible avec les règles de vie en collectivité. Dans le cas contraire (vol, agressivité, non-respect des consignes du personnel d'encadrement) le service Jeunesse se réserve le droit de ne plus accepter le participant qui perturberait les activités.

La municipalité ne pourra être tenue responsable en cas de vol, perte ou détérioration d'objets personnels.

Pour le bien-être de tous il est demandé :

- de ne pas fumer dans le périmètre des activités, des seaux pour les mégots sont disponibles à l'extérieur devant l'entrée de la Plaine.
- de maintenir les sanitaires en bon état de propreté (jeux d'eau interdits).

ARTICLE 4 : PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS

L'accès à **un été à Franconville** nécessite la présentation du bracelet remis lors de l'inscription.

L'animateur est en droit de refuser l'accès à une structure si l'âge de l'enfant n'est pas compatible avec l'activité proposée.

ARTICLE 5 : DONNÉES PERSONNELLES

Le service Jeunesse pourra communiquer à des tiers (victime, assureur...) les coordonnées des personnes fréquentant le site dans le cas où l'enfant aurait causé, par son comportement, un préjudice.

ARTICLE 6 : ORGANISATION

Le service Jeunesse se réserve le droit de fermer une structure ou le site et d'annuler une activité pour raison de sécurité ou de météo.